

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLITAINES
--
ARRÊTE

Le Président de Limoges Métropole

du 22 décembre 2023

M le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 521-9 et L. 521-10.
M la délibération n°22 du 22 novembre 2022 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.

Pourqu'il délégué de signature à **Mme Valérie VIGUIE**, Directrice au sein du Pôle ressources et à **Mme Valérie LAURENT-BOU**, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole.

N° 24662

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux différents gérants adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que Mme Valérie VIGUIE assure les fonctions de Directrice des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation au sein du Pôle ressources.

CONSIDÉRANT que Mme Valérie LAURENT-BOU assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources.

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions du chapitre 1, 521-9 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Valérie VIGUIE, Directrice des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation au sein du Pôle ressources, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'attribution des marchés publics de la Direction des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation.
- Tout acte de commande, y compris sous le régime d'APCOT, toutes conventions, générales d'achat et tout autre acte de service de tous les services publics quelle que soit la procédure mise en œuvre intervenant à l'OSM et est de la Direction des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation.
- Arrêtés de réaffectation.
- Comptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation.
- Attributions de service fait, les attestations de bonne exécution des prestations partielles de capacité, attestation de service fait, prestations relevant de la Direction des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation.
- Contrats d'établissement et contrats de location de matériel de téléphonie.
- Conventions pour l'accueil des établissements du 1er et 2ème degré et de l'enseignement supérieur situés sur et hors territoire communautaire et tout avenant y rapportant à l'Assemblée et ultérieurs.
- Conventions d'accueil de délégation de la section départementale de l'Association sportive des postes, des télégraphes et des télécommunications (ASPTT) et tout avenant y rapportant.
- Conventions avec les clubs et les comités pour l'attribution des créneaux d'équipement et tout avenant y rapportant à l'Assemblée et ultérieurs.
- Conventions d'utilisation de la salle de muséologie pour l'équipement des clubs et tout avenant y rapportant à l'Assemblée.
- Conventions pour l'accueil des centres de loisirs, les associations à but non lucratif, les entreprises, les entreprises de création en assemblées et les centres de formation au volontariat et tout avenant y rapportant.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Valérie VIGUIE, Directrice au sein du Pôle ressources

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



ARR_SIGN_24662_VIGUIE.pdf
(.pdf, 156,1 Ko)



TÉLÉCHARGER